



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Communiqué de presse

Belfort, le 17 septembre 2009

Nouveaux dispositifs de soutien aux entreprises dans le Territoire de Belfort

La crise économique et financière a conduit le gouvernement à mettre en œuvre depuis le début 2009 plusieurs mesures de soutien à l'activité et à l'emploi dans les entreprises les plus lourdement affectées.

Le tissu industriel du Territoire de Belfort est en effet marqué par un secteur industriel très dense avec une place importante pour le secteur de l'automobile représentant environ 80 entreprises et plusieurs milliers d'emplois.

Dans ce contexte, la Préfecture avait organisé le 11 mars 2009, en liaison avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort et le Tribunal de Commerce de Belfort, une réunion technique destinée à ces entreprises et à leurs organismes représentatifs afin de leur présenter et de les inciter à utiliser les mesures mises en œuvre par l'Etat pour leur permettre de faire face à cette période difficile, tant pour la gestion de l'emploi, les problèmes de trésorerie, les mesures fiscales ou l'accès au crédit. Ces dispositifs ont été largement utilisés et ont permis de limiter les conséquences économiques et sociales de la crise.

L'enjeu est aujourd'hui de consolider ces situations et de mettre en œuvre les nouvelles mesures dont bénéficie le territoire depuis peu de temps, dont :

- **le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)** : la candidature du Territoire de Belfort au Fonds National de Revitalisation des Territoires a été retenue parmi les 30 territoires éligibles au dispositif dès cette année. L'enveloppe d'intervention pour le département s'élève à 1,5 million d'euros. Le FNRT s'adresse à toutes les entreprises de 10 à 500 salariés porteuses de projets de développement (investissement, développement commercial, reprise d'entreprises...) et prend la forme de prêts sans garantie d'une durée de 5 à 7 ans. ;

- **le fonds régional d'intervention pour les entreprises** (4M€ majoritairement d'origine privée) qui permettra le renforcement des fonds propres via des prises de participation minoritaires (de 150 à 500 k€) dans des PME franc-comtoises structurellement saines mais impactées par les effets néfastes de la crise. Un autre dispositif, mis en place par le Conseil Régional, intervient pour des **participations inférieures à 150 000 €** ;
- **le Fonds de Développement Économique et Social (FDES)** : il s'agit d'une capacité de prêts de l'Etat, accompagnés d'un soutien bancaire et de l'actionnaire ;
- **le Régime d'Activité Réduite de Longue Durée** et les nouvelles conditions de prise en charge du chômage partiel.

Ces mesures sont destinées à soutenir les efforts d'adaptation des entreprises mais aussi à **cofinancer leurs projets de développement**.

Pour mieux les faire connaître auprès des chefs d'entreprise, la Préfecture du Territoire de Belfort et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Territoire de Belfort, en liaison avec la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) et Gilles Cassotti, Commissaire à la réindustrialisation, ont organisé :

le jeudi 17 septembre 2009, une réunion d'information dans les locaux de la CCI à laquelle ont participé plusieurs dizaines de dirigeants.

Contacts presse :

Alexandre Stojanov, Préfecture

alexandre.stojanov@territoire-de-belfort.pref.gouv.fr

03 84 57 16 67

Valérie Lieure, Préfecture

valerie.lieure@territoire-de-belfort.pref.gouv.fr

03 84 57 16 75

Aline Laloux, CCI

alaloux@belfort.cci.fr

03 84 54 54 13